

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 28
 présents par procuration 5
 absent excusé 0

O B J E T

Personnel communal -
 Renouvellement de la convention
 d'adhésion à l'IFAC 95 pour
 l'année 2019.

Le 20 décembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 14 décembre 2018, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAJANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verme, Bamier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, M. Humeau, Mme Brassat, M. Pilet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, M. Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry, M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Freret à Mme Umnus., Mme Fayol De Cunha à Mme Lardaud, Mme Dulas à M. Verme, Mme Guilloux à M. Naudet, M. Morot-Sir à Mme Bérot.

SECRETARE : M. Le Roux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20181220-DEL2018122014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 10/01/2019

Affichage 10/01/2019

EXPOSE DES MOTIFS

L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil du Val d'Oise, qui intervient depuis 25 ans sur le Département, a pour priorité de répondre aux besoins des collectivités territoriales en leur offrant, notamment, la possibilité de bénéficier de tarifs préférentiels en matière de formation des animateurs mais aussi de mettre à disposition des dispositifs d'insertion dans l'emploi, d'actions éducatives, de conseils et d'information dans les domaines de l'emploi, de politique sociale, enfance, jeunesse.

Compte tenu des prestations proposées, dont la Commune peut à nouveau bénéficier pour l'année 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion auprès de l'IFAC 95 pour l'année 2019.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, du Budget de la Ville, de l'Administration générale, du Personnel, du Logement et des Fêtes et Cérémonies du 6 décembre 2018,

Sur le rapport de M. Surie,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

H

DECIDE de renouveler la convention d'adhésion relative aux formations, aux actions éducatives, à l'insertion dans l'emploi et aux missions d'information, gestion, conseil auprès de l'IFAC 95 pour l'année 2019,

RETIENT que les dispositions d'adhésion et tarifaires de la convention fixées forfaitairement pour une strate entre 10 000 et 25 000 habitants s'élèvent à 3000 € TTC ,

IMPUTE la dépense au chapitre 011 du budget,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Acte rendu exécutoire le **10 JAN. 2019**